

Association des Copropriétaires
Résidence «LIDO»
Rue de Limal Sart 20
1330 Rixensart

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le jeudi 5 septembre 2019 à 17h30

Tenue au bureau Couet et Associés – Rue de Champles 74 à 1301 Wavre

1. Validité de l'assemblée générale
2. Election du président et du secrétaire de l'assemblée générale - majorité absolue
3. Election du Syndic - mandat à donner pour la signature du contrat - majorité absolue
4. Réception provisoire des communs
 - a. Mandat au syndic pour la signature du PV – majorité absolue
 - b. Choix d'un expert pour le suivi de la réception provisoire des communs – information
5. Budget annuel – information et décision éventuelle – majorité absolue
 - a. Création d'un fonds de roulement
 - b. Création d'un fonds de réserve

.....

1. Validité de l'assemblée générale

La séance est ouverte à 17h30, 9 Copropriétaires sur 11 sont présents ou représentés.
917 quotités sur 1000 sont présentes ou représentés.

Le double quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement statuer sur les points repris à l'ordre du jour.

2. Election du président et du secrétaire de l'assemblée générale - majorité absolue

À l'unanimité des voix présentes, ou représentés, Monsieur Van Regemorter est nommé Président de séance.

À l'unanimité des voix présentes, ou représentés, le Syndic est nommé Secrétaire de séance.

3. Election du Syndic - mandat à donner pour la signature du contrat - majorité absolue

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, de mandater le conseil de copropriété pour signer le contrat et de nommer comme Syndic jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, la sprl Couet & Associés, Rue de Champles 74 à 1301 Wavre; Tél: 010 65 19 55; mail : wavre@couet.be, mathilde@couet.be.

4. Réception provisoire des communs

a. Mandat au syndic pour la signature du PV – majorité absolue

A l'unanimité, l'assemblée donne mandat au syndic pour la signature du PV de réception provisoire des communs, avec l'accord du conseil de copropriété.

b. Choix d'un expert pour le suivi de la réception provisoire des communs – information

Pour rappel, lors de la dernière AG, il a été donné mandat au conseil de copropriété pour le choix de l'expert.

Le syndic proposera donc plusieurs offres d'expert au CC qui validera son choix final.

5. Budget annuel – information et décision éventuelle – majorité absolue

a. Création d'un fonds de roulement

Sur base du budget estimé par le syndic, il est proposé de créer un fonds de roulement qui correspond à 30% du budget annuel, soit 40.000€.

A l'unanimité, l'assemblée valide la création d'un fonds de roulement de 12.000€

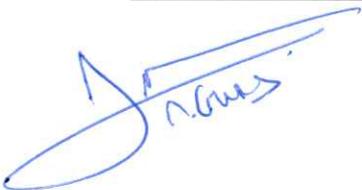
b. Création d'un fonds de réserve

Il est proposé de créer un fonds de réserve pour les dépenses extraordinaires futures.

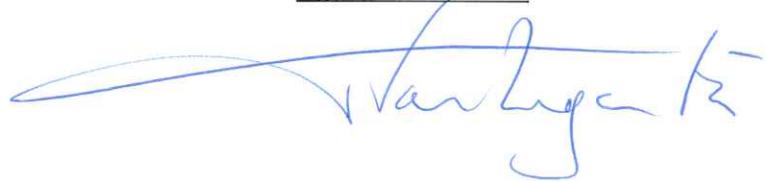
A l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas créer de fonds de réserve actuellement.

Le présent procès-verbal a été relu ; il est signé par le président, le secrétaire (Syndic), et les copropriétaires encore présents.

Signature Secrétaire



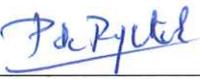
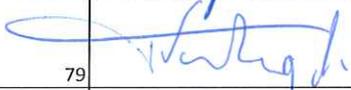
Signature Président



Signatures des copropriétaires encore présents



ACP LIDO - LISTE DE PRESENCE
AGE 5/09/2019

NOM	LOTS	QUOTITES	PRESENT	PROCURATION
DELUC - VERTONGEN	2.4, C6, PI2, PI1, PE10	102		
DE RYCKEL - PARIDANT	2.2, C7, C8, <u>PI5</u> , PI6 ?	90		
DELTOMBE	0.2&0.3, C2, C3, PI3, PE6, <u>PE11</u>	150		
KERSTENS	0.4, C5, PI10, PE13	69		
HOEBERS - DEMEUSE	1.2, 1.3, C4, C9, PI8, BOX12, PE3, PE5	157		
NAIKEN	2.1, C13, BOX13, PE1	91		
SEGANTINI - SALENGROS	2.3, C11, PI9, PE9	87		
VAN REGEMORTER	1.1, C1, BOX11, PE2	79		
VOSSEN	0.1, C12, PI4, PE4	92		
BERM INVEST	1.4, C10, PI7, PE7	77		
BREDAC SA	PE8, PE12	6		
TOTAL	8/17	826/1000		